

RAPPORT N° 99/4-23
au Conseil Municipal

OBJET

ELECTION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS
EN REMPLACEMENT DE MADAME FRANCOISE MOLLARD

- 1° **Comité de la Caisse des Ecoles**
- 2° **Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion**

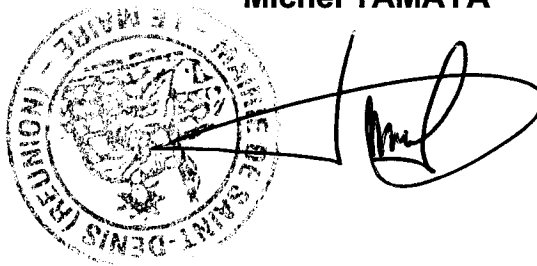
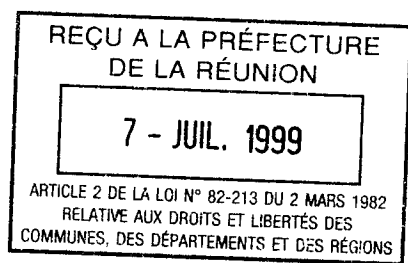
Par suite du décès de Madame Françoise MOLLARD qui était Déléguée du Conseil Municipal au sein d'organismes divers, il convient de pourvoir à ces vacances de postes.

Il s'agit :

- 1° du Comité de la Caisse des Ecoles,
- 2° de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (suppléance).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/4-23
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

ELECTION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS
EN REMPLACEMENT DE MADAME FRANCOISE MOLLARD

- 1° **Comité de la Caisse des Ecoles**
 2° **Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/4-23 présenté par le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret)

ARTICLE 1

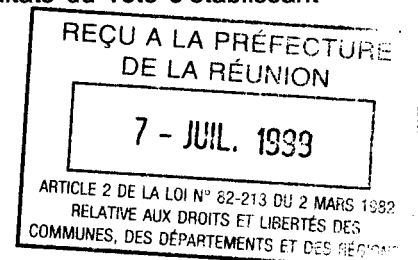
Elit **Edith NALEM** en qualité de Déléguée du Conseil Municipal au **COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**, les résultats du vote s'établissant comme suit :

Bulletins collectés	42
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	42
Suffrages obtenus	42

ARTICLE 2

Elit **Daniel DEGUIGNE ROBERT** en qualité de Délégué suppléant du Conseil Municipal à la **COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION**, les résultats du vote s'établissant comme suit :

Bulletins collectés	42
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	42
Suffrages obtenus	42



Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 7 JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

